

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

22 - COMMUNICATION

22.7 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et le Muséum de Toulouse

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose qu'il a été envisagé de participer à la valorisation des accès en transports en commun (métro, ligne T1 de tram, bus) Tisséo au Muséum de Toulouse en participant à la promotion de la prochaine grande exposition « Bébés Animaux » qui se tiendra au mois d'octobre prochain.

L'investissement de Tisséo-SMTC au sein de ce partenariat s'établit comme suit :

1. CREATION D'UN TITRE DE TRANSPORT COLLECTOR MUSEUM

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la fabrication et la diffusion d'un titre de transport collector valorisant l'exposition « BEBES ANIMAUX ».

Quantité : 100 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 300 titres sur ces 100 000 (150 titres seront mis à disposition du Muséum de Toulouse et 150 seront mis à disposition de Tisséo pour leurs relations publiques)

NON-RECETTE (SORTIE 300 TITRES 1 DEPLACEMENT) : 480 EUROS

2. DIFFUSION D'UNE ANNONCE SONORE - RESEAU TISSEO

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore assurant la promotion de la manifestation sur son réseau métro du 15 septembre 2014 au mois de juin 2015.

Le Muséum de Toulouse s'engage à réaliser l'annonce sonore et à assurer la prise en charge des frais liés à la duplication de cette dernière auprès de la société MIDISCOM.

Il s'engage également à apposer le logo de Tisséo et à valoriser les accès en transports en commun sur l'ensemble de sa campagne de communication.

COUT NUL

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat. Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

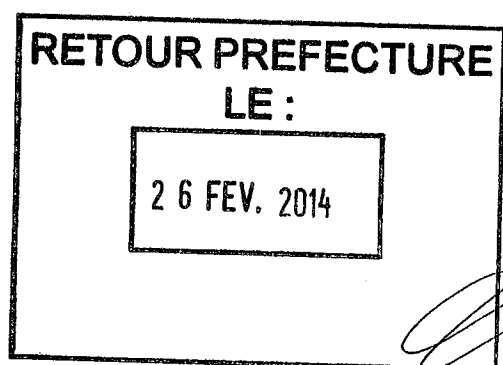
* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association le Muséum de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN